

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.254

**LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE -
Opération
programmée
d'amélioration de
l'habitat de
renouvellement
urbain du Centre Ville
d'Angoulême - OPAH
RU 2017/2021 -
participation
financière au
dispositif**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.254**

HABITAT - PLH

Rapporteur : Monsieur VEAUX

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE VILLE D'ANGOULEME - OPAH RU 2017/2021 - PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF

Par délibération n°300 du 6 octobre 2016 le conseil communautaire a approuvé la participation à l'OPAH RU d'Angoulême 2017-2021 par abondement des aides de l'ANAH et de la ville d'Angoulême, pour une participation globale fixée à hauteur de 265 800 €/an sur 5 ans (budgets investissement et fonctionnement confondus), à parité avec la ville, dans la limite des dotations budgétaires imparties.

Pour rappel, l'objectif de ce dispositif est de faciliter, inciter, voire obliger à la réalisation de travaux sur le patrimoine privé permettant une rénovation performante des immeubles et logements.

Cette opération comprend notamment un volet d'intervention sur huit copropriétés identifiées en phase pré-opérationnelle comme étant potentiellement dégradées qui méritent une intervention publique incitative incluant aides de l'ANAH, de la Ville d'Angoulême et de GrandAngoulême.

En raison de modifications du régime d'aides aux copropriétés de l'ANAH, il est désormais possible de préciser le dispositif de soutien à la rénovation des immeubles de logements en copropriété et le règlement d'attribution de subvention de la Ville d'Angoulême et du GrandAngoulême associés.

Ces programmes visent la réalisation de bouquets de travaux permettant une rénovation énergétique performante. Toutes conditions précisées dans le règlement annexé remplies, la participation de GrandAngoulême se fera sur le modèle suivant :

- pour les propriétaires occupants et bailleurs hors copropriété : abondement des aides de l'ANAH dans les conditions identiques à celles du PIG « HABITER MIEUX » ;
- pour les propriétaires en copropriété : le taux appliqué sera de 15% du montant des travaux subventionnables, avec un plafond de 15 000 € HT de travaux par lot d'habitation (intervention pour le financement des travaux des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs). Cette aide sera sollicitée par les syndicats de copropriétaires des immeubles concernés. L'aide de la Ville d'Angoulême sera mobilisée dans les mêmes conditions.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 mars 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modalités de participation financière de GrandAngoulême à l'OPAH RU telles que mentionnées ci-dessus

D'APPROUVER le projet de règlement d'attribution de subvention du dispositif de soutien à la rénovation des immeubles de logements en copropriété joint en annexe,

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 621 – rubrique 70 pour l'aide à l'ingénierie (section fonctionnement), et sur l'APCP n°20 « HABITAT INDIGNE » opération 10201404 – article 20422 rubrique 70 pour les subventions aux ménages (sections investissement)

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 05 avril 2017